

# MESURES POUR LES ENTREPRISES NORMANDES

	MORATOIRE	PRÊT			GARANTIE		SUBVENTION		
	SUSPENSION DES REMBOURSEMENTS DES AIDES ACCORDÉES PAR LA RÉGION [uniquement pour les entreprises en BtoB*]	COVID-19 TRÉSORERIE [uniquement pour les entreprises en BtoB*]	PRÊT TPE- croissance	PRÊT REBOND	FONDS D'AVANCES REMBOURSABLES	FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE	FONDS DE GARANTIE SIAGI	FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ - PART RÉGION	IMPULSION RELANCE NOMRANDIE
	<p><b>Moratoire systématique et automatique</b> pour les échéances de remboursements dues par les entreprises sur la période de 6 mois, du 1er avril au 30 septembre 2020, applicable à l'ensemble des prêts régionaux accordés aux entreprises, quel que soit le dispositif de soutien.</p>	<p><b>Prêt à 0% sans garantie :</b> Mobilisation d'une aide à la trésorerie en contrepartie d'un prêt bancaire remboursable sur 4 ans avec un différé d'1 an.</p> <p><b>Contact :</b> <a href="mailto:eco@adnormandie.fr">eco@adnormandie.fr</a> <a href="tel:0235522200">02 35 52 22 00</a></p>	<p><b>Prêt de 10 000 à 50 000€</b> destiné au financement des projets de développement des entreprises de plus de 3 ans et employant plus de 3 salariés.</p> <p><b>Plus d'infos :</b> <a href="http://pret-croissance-tpe.normandie.fr">http://pret-croissance-tpe.normandie.fr</a></p>	<p><b>Prêt à 0%, sans garantie,</b> de 10 000 € à 300 000€ sur 7 ans, dont 2 ans de différé d'amortissement en capital.</p> <p>En contrepartie d'un prêt bancaire, il s'adresse aux entreprises de plus d'un an.</p> <p><b>Contact :</b> Demande de Prêt Rebond sur plateforme <a href="#">Prêt croissance TPE</a></p>	<p>A destination des entreprises de moins de 10 salariés Sous forme d'avances remboursables</p> <p>Principalement destiné aux entreprises n'ayant pu obtenir de prêts de trésorerie bancaire</p> <p>En collaboration avec la Banques des Territoires</p> <p>(Modalités à préciser dans la semaine)</p>	<p><b>Garantie bancaire jusqu'à 70 %</b> pour les projets de renforcement des capitaux permanents qui seront accordés par les banques en faveur des PME.</p> <p>Report ou suspension d'1 à 6 échéance(s) mensuelle(s) ou de 2 échéances trimestrielles, selon les mesures propres aux établissements bancaires.</p> <p><b>Contact :</b> L'entreprise contacte directement son établissement bancaire</p>	Le fonds verse	<p>Le fonds verse lors d'une première vague une subvention de 1 500 € suivi (non automatique) d'une <b>somme forfaitaire de 2 000 à 5000€</b> pour les entreprises répondant aux critères suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 1 salarié en CDI au 1er mars 2020,</li> <li>• CA annuel &lt; 1M€,</li> <li>• baisse de CA d'au-moins 50 % entre le 1er mars et le 31 mars 2020 ou fermeture administrative,</li> <li>• refus d'un prêt bancaire,</li> <li>• risque de cessation de paiement imminent,</li> </ul> <p><b>Opérationnel à partir du 15 avril,</b> modalités sur <a href="http://www.adnormandie.fr">www.adnormandie.fr</a></p> <p>La Région contribue à hauteur de 21M€ à ce fonds national</p>	<p>Impulsion relance Normandie sera versée sous la forme d'une subvention financé à 40% par la Région et 60% par les EPCI qui souhaitent participer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1000€ pour les entreprises et indépendants n'ayant pas de salarié ;</li> <li>• 1500€ pour celles ayant 1 ou 2 salariés, financé à 40% par la Région et 60% par l'EPCI.</li> </ul>
TPE (<50 salariés)	X	X	X	X	X		X	X	X
PME (<250 salariés)	X	X		X	X	X			
ETI (<5000 salariés)	X	X							
Artisans Commerçants							X	X	X